

*Initiatives ministérielles*

À mon avis, nous devons jouer franc jeu et confier la société Petro-Canada à ceux qui sont prêts à y investir, et faire en sorte qu'ils puissent tirer un bon revenu de leur investissement. Voilà ce que nous recherchons. Nous voulons pouvoir vendre les actions de cette société sur le marché libre de façon que le gouvernement du Canada puisse recouvrer en partie l'argent qu'il a englouti depuis des années dans cette société et qu'il continue d'y engloutir. Nous devons absolument agir ainsi de façon à permettre aux investisseurs de toucher une partie de l'argent et d'en reverser une partie au gouvernement du Canada.

L'article 9(1)d) vise à empêcher Petro-Canada de céder une partie importante de ses biens à des particuliers ou à des groupes non-résidents. Cette disposition, qui n'affaiblit en rien le projet de loi, ne vise nullement à entraver la vente normale des avoirs ou de petites parties de la société, ainsi les Canadiens qui se porteront acquéreurs des actions auront ainsi l'occasion de rentrer en partie dans leur argent et de réaliser des bénéfices. Bénéfices, encore ce mot exécrable! Pourtant, ce sont les bénéfices qui graissent les rouages du capitalisme. Ce sont les bénéfices qui font progresser le pays. Cela nous rend rentable. À mon avis, c'est très important pour tout le monde. Nous voulons tous que nos activités commerciales, nos investissements, bref tout ce que nous entreprenons nous rapportent. Et je crois qu'une société à qui l'on restreint la capacité d'acheter ou de vendre des actifs aura énormément de difficultés à soutenir la concurrence et à survivre sur le marché. Souvent, les sociétés élaborent des stratégies qui leur sont avantageuses, mais qui profitent également aux sociétés qui achètent; ce sont donc des mesures très positives.

Petro-Canada n'a pas l'intention de cesser d'être une société pétrolière intégrée, c'est là l'un de ces atouts. Elle s'occupe de la vente au détail de même que de la transformation du produit. Cela devrait lui être très avantageux et encourager plus de gens à investir dans Petro-Canada. Voilà pourquoi, monsieur le Président, je n'appuierai pas l'amendement n° 15.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La question porte sur la motion n° 15, inscrite au nom du député de

Scarborough—Rouge River. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

• (1730)

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Conformément à l'article 76 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

[Français]

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) propose:**

Motion n° 23

Qu'on modifie le projet de loi C-84, en ajoutant à la suite de la ligne 43, page 12, le nouvel article suivant:

«18. Les ouvrages et entreprises de Petro-Canada sont déclarés à l'avantage général du Canada.»

—Monsieur le Président, il est regrettable que je n'aie seulement que dix minutes pour faire le point sur cet amendement fort important. Il s'agit en effet d'une disposition dans notre Constitution concernant le droit du Parlement du Canada de se déclarer, par l'article 92 de la Constitution, à savoir que le Parlement du Canada peut, à l'occasion—et cela s'est déjà fait à maintes reprises—déclarer que les travaux, bien qu'entièrement situés dans une province et sous sa juridiction, seront, avant ou après leur exécution, déclarés par le Parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces.

Monsieur le Président, l'effet de cet amendement serait de déclarer que la compagnie Petro-Canada privatisée serait obligée de reconnaître que, dans ce pays, ce qui nous distingue, ce qui nous rapproche, je l'imagine, ce qui nous maintient ensemble, c'est qu'on s'est déclaré un peuple ayant deux langues officielles.